

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 5/2023 – Réponse à la motion de M. Yvan Krähenbühl « Du matériel sportif accessible pour tous »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner l'objet en titre s'est réunie le lundi 27 mars 2023 à 19h30 en Salle 2 de la Maison de Commune. Elle était composée de Mesdames et Messieurs :

Alix Chamberland (LV)

Maëlle Le Boudec (LV)

Maria Luceron (LCIVL)

Janina Rioux (PLR)

Héraclès Dellas (UDC)

Yvan Krähenbühl (PLR)

Philippe Neyroud (PSDG), président de la commission

La municipalité était représentée par :

Monsieur Vincent Bonvin, Conseiller municipal

Monsieur Daniele Gambazza, chef du Service famille, jeunesse, sport et culture (SFJSC)

Présentation du projet

M. Bonvin rappelle que la Municipalité avait déjà pensé à un tel projet avant le dépôt de la motion, et passe la parole à M. Gambazza pour la présentation. Celui-ci rappelle le caractère particulier de ce préavis, qui répond à une motion, et précise ce qu'il est prévu de réaliser :

- Le projet prévoit des armoires connectées pour la mise à disposition gratuite de matériel d'ordre sportif mais aussi ludique, qui permette une offre de loisirs familiale et des activités spontanées sur le territoire boéland. Le pari est pris de proposer des armoires mobiles, pour une offre variée et modulable, en divers emplacements.
- Le choix du prestataire est le même que celui suggéré par le motionnaire : la start-up vaudoise BoxUp, qui propose des armoires autonomes, sans alimentation électrique. Leur fonctionnement est simple : il suffit de télécharger une application depuis un QR-Code puis de s'inscrire en ligne pour bénéficier d'une utilisation gratuite du matériel. A chaque utilisation, une procédure basée sur une double authentification et sur l'envoi d'une photo-preuve permet d'ouvrir les casiers et de rendre le matériel, et d'enregistrer les mouvements d'utilisation. Une analyse des statistiques disponibles permettra de réajuster l'offre en fonction des emplacements.

- Au niveau du budget de fonctionnement, une ligne a déjà été portée au budget 2023 tel que voté, qui pourra être reconduite de manière durable. Le prestataire fournit une prestation globale qui inclut le matériel et sa gestion. Celui-ci pourra être livré et mis à disposition au mois de mai 2023 déjà en cas d'acceptation du présent préavis.

Le projet propose 3 emplacements lors de la première phase :

1. Dans la partie haute du verger du Château, à côté de la rampe d'escaliers menant aux grills dans sa partie basse. Cet emplacement permettra des synergies avec le Musée du Jeu.
2. Dans la section orientale du Jardin Roussy, à proximité de l'édicule WC publics.
3. Dans le préau du Collège des Marronniers, à proximité de l'escalier d'accès au parking. Cet emplacement mettra à disposition des pièces de jeu utilisables sur les tables fixes déjà existantes.

Les autres emplacements envisagés sont situés à proximité de la cour du Collège des Mousquetaires, vers les emplacements sportifs voisins des Portakabin ; et sur le complexe sportif de Bel-Air.

M. Gambazza présente enfin les esquisses d'habillage graphique de ces armoires, dont l'objectif sera de rendre l'offre attrayante.

Réponses aux questions des commissaires

Quel revêtement pour la pose de ces armoires ?

Il suffira de surfaces aplanies, sur lesquelles seront posées des dalles lourdes pour la fixation des armoires.

Quel sera leur contenu, y aura-t-il une offre spécifique pour les écoliers·ères sur l'emplacement 3 par exemple ?

Le contenu sera adapté en fonction de l'emplacement choisi : à proximité des terrains de basket, en tout cas une offre de ballon de basket. A l'écoute des utilisateurs·rices, la commune fera remonter les informations de terrain par le personnel social de proximité et s'appuiera sur l'analyse des statistiques mises à disposition par le système connecté du prestataire pour adapter son offre.

L'application permettra-t-elle de retracer les utilisateurs·rices, et leur offrira-t-elle la possibilité de donner leur avis ?

Oui, le service du prestataire permet de gérer l'utilisation du matériel et de dialoguer avec les utilisateurs·rices.

Et les utilisateurs·rices dépourvu·e-s de smartphone, comme les plus jeunes enfants ?

Ils et elles devront confier la responsabilité d'utiliser le matériel à un·e propriétaire de smartphone.

Que se passe-t-il si le matériel n'est pas rendu ?

Le prestataire est responsable de la gestion des prêts et retours du matériel. Le prêt est basé sur une limite d'utilisation standard fixée à 3 heures ; si le matériel n'est pas rendu, le prestataire prend contact avec le/la dernier·ère responsable du matériel selon les données enregistrées via l'application. En d'autres lieux du canton, l'offre est déjà disponible et toutes les expériences montrent que la responsabilisation des utilisateurs·rices fonctionne de manière très positive.

Quel est le coût du matériel ?

Cela fait aussi partie du contrat de prestation, qui inclut un nombre limité de remplacements de matériel en cas de perte, de défaut, d'usure ou autres dégâts.

Comment fonctionne l'alimentation énergétique des armoires connectées ?

D'une autonomie de 7 jours dans l'obscurité totale, les batteries sont alimentées par des capteurs solaires rechargeables lors des périodes de luminosité. A ce jour, le prestataire n'a enregistré aucune panne.

La taille des casiers permettra-t-elle la mise à disposition de matériel plus volumineux comme des paddles ?

Le prestataire ne propose que du matériel de taille réduite. Pour des questions liées à la sécurité des utilisateurs-rices, la commune se refuse à proposer une offre de paddles.

Qu'en est-il de la durabilité de l'offre ?

La notion même de partage des objets en prêt gratuit répond à la préoccupation de durabilité. Quant au matériau des objets, il n'y pas encore eu de réflexion sur le sujet.

Délibérations

Une seule question est débattue : serait-il pertinent de mettre ce matériel à disposition non pas de manière gratuite, mais sur la base d'un prix symbolique ? A l'unisson, les commissaires se prononcent en faveur d'un système entièrement gratuit.

Le motionnaire se déclarant comblé par le projet proposé par le préavis, par sa présentation et par les réponses obtenues des représentants de la commune, l'ensemble des commissaires partage son enthousiasme et décide, à l'unanimité, de la conclusion suivante :

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 5/2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de considérer que ce préavis répond à la motion de M. Yvan Krähenbühl « Du matériel sportif accessible pour tous ».

Pour la commission

Philippe Neyroud, Président rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 28 mars 2023

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 5/2023

le 22 mars 2023

Réponse à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Du matériel sportif accessible pour tous »

10.03.02-2303-Preavis-05-Motion-Kraehenbuhl-Materiel-sportif.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de répondre à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Du matériel sportif pour tous », déposée lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2021 et renvoyée directement à la Municipalité.

2. Préambule

La Municipalité partage les objectifs du motionnaire, à savoir proposer du matériel sportif accessible à l'ensemble de la population, dans différents lieux du territoire communal. Elle porte une attention particulière à l'activité physique pour tous. Raison pour laquelle, le Service famille, jeunesse, sport et culture (SFJSC) étudiait déjà la possibilité de mettre en place le type d'installations proposées par le motionnaire avec pour objectif de développer encore son offre qui, toute proportion gardée, lutte également contre la sédentarité de la population.

3. Situation actuelle

Si une partie des utilisateurs des espaces sportifs ou de loisirs communaux apportent leur propre matériel, nombreux sont ceux qui se retrouvent dans les différents espaces de loisirs ou de sport sans les supports nécessaires à une activité correspondant au lieu. L'installation d'armoires connectées offre donc à la population un panel plus large d'activités, soit sous forme de découverte, soit en adéquation avec le mobilier sportif ou ludique présent. Elle permet également plus de spontanéité en lui offrant la possibilité sur l'instant de pratiquer une activité ludique ou sportive dans les différents lieux choisis.

A titre d'exemple : les tables de jeux entre la place des Anciens-Fossés et le préau du collège des Marronniers ne sont jamais utilisées dans ce but, puisqu'aucun matériel n'est à disposition. La mise en place de ce type d'armoires permettrait, notamment, de remédier à cette situation.



Différents prestataires en lien avec la mise à disposition de matériel sportif pour la population ont été rencontrés. Le choix s'est dirigé sur une start-up vaudoise qui, depuis, a fait ses preuves au-delà des frontières cantonales. L'ancrage local, l'autonomie de ses installations, le prix ainsi que le dynamisme de cette jeune équipe ont fait l'unanimité.

4. Proposition de mesures

Au vu de ce constat, la Municipalité a décidé d'installer 3 armoires connectées mobiles sur les emplacements suivants :

- le préau du collège des Marronniers
- le verger du Château
- le jardin Roussy

D'autres lieux sont également à l'étude et pourront être testés puisque ces armoires sont mobiles. Des essais seront donc faits pour déterminer l'endroit le plus adéquat tout en s'insérant le mieux possible dans l'espace choisi.

De plus, ce système permet de déterminer facilement la fréquence d'utilisation du matériel utilisé et ainsi de remplacer ou changer le matériel non utilisé.

Le Musée du jeu a été approché pour définir ensemble les synergies possibles quant à ces propositions d'activités ludiques.

En outre, au vu de cette première expérience, la Municipalité analysera si d'autres emplacements s'avèrent pertinents pour y augmenter l'offre.



Une personnalisation est prévue pour le visuel des armoires.

5. Conséquences financières

L'achat des différents éléments de mobilier urbain est financé par le budget courant. C'est pourquoi ce préavis ne traite pas de conséquences financières particulières. Le budget de fonctionnement 2023 prévoit l'installation des premières armoires connectées sur le territoire communal.



6. Personnel communal

L'installation et la gestion de ces armoires connectées n'engendrent pas de surcroît de travail pour le personnel communal. L'état du matériel mis à disposition est signalé par les utilisateurs eux-mêmes et le remplacement éventuel organisé par le fournisseur.

7. Développement durable

7.1. Social

Ce projet favorise la qualité de vie de la population et l'encouragement à prendre soin de sa santé, au sens large du terme. Les retours donnés par les différentes communes où ces armoires sont installées démontrent la plus-value intéressante qu'offrent ces nouvelles possibilités.

7.2. Economique

L'impact économique est absorbé par le budget de fonctionnement. Le matériel de remplacement est également fourni par le fournisseur et fait partie de l'offre.

7.3. Environnement

Ces armoires connectées sont complètement autonomes (panneau solaire) et ne nécessitent donc pas d'installation électrique, ni de consommation électrique continue.

8. Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 5/2023,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,




décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond à la motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Du matériel sportif pour tous ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :

Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Annexe : Motion de M. Yvan Krähenbühl (PLR) « Du matériel sportif accessible pour tous »

Délégué municipal : M. Vincent Bonvin

Adopté par la Municipalité le 6 mars 2023



Du matériel sportif accessible à tous

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Mesdames et Messieurs les Municipaux,

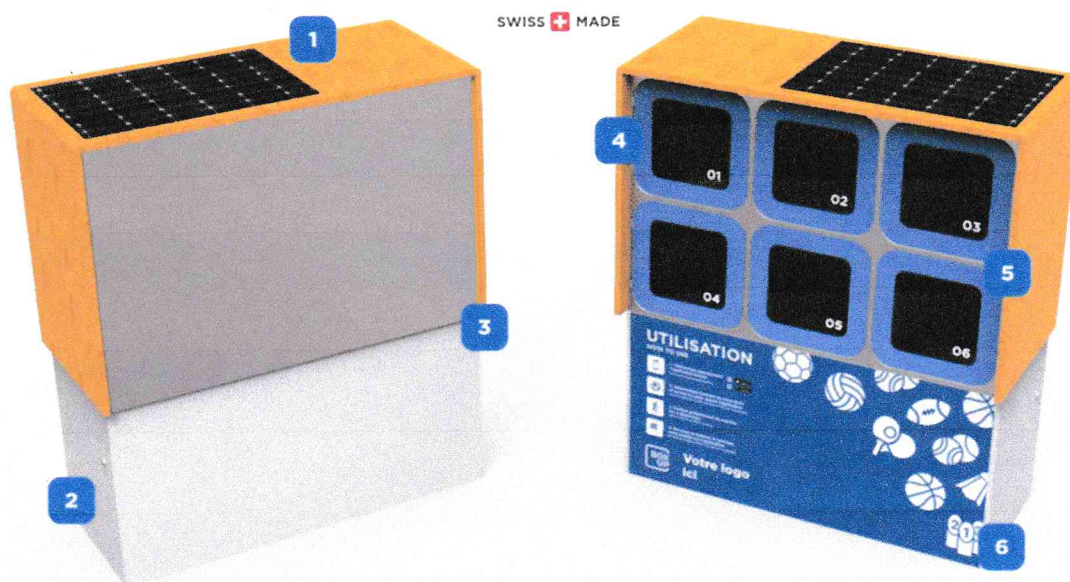
Chères et Chers collègues,

Le sport, c'est bon pour la santé ! On ne le répétera jamais assez, pratiquer une activité physique est bon pour la santé : de la prévention de l'obésité et des maladies cardiovasculaires à la lutte contre le stress, les bénéfices psychiques et physiques du sport ne sont plus à prouver. Le sport n'est vraiment bénéfique que s'il s'inscrit dans une « pratique régulière, modérée et diversifiée » qui s'intègre dans une hygiène de vie globale. La régularité est la base essentielle de la pratique d'un sport.

La ville de La Tour-de-Peilz dispose actuellement de plusieurs places de sport extérieures accessibles à tous mais aucun matériel n'est à disposition de la population. La seule solution est de prendre avec soi son propre matériel et cela enlève à la spontanéité car bon nombre de personnes, passant à côté desdits terrains, n'ont pas de possibilité immédiate d'avoir accès à du matériel.

Mais il existe aujourd'hui des solutions innovantes de partage de matériel sportif, qui plus est par le biais d'une jeune start-up romande déjà primée par plusieurs prix nationaux et internationaux qui se nomme BoxUp (www.box-up.ch/fr). Celle-ci a déjà mis en place des stations munies de casiers dans un certain nombre de villes vaudoises. Ceux-ci contiennent des ballons, boules de pétanques, matériel de fitness ou des raquettes de ping-pong.

Ces casiers sont connectés à une application mobile. Une fois que l'utilisateur s'est inscrit sur l'application, il peut les ouvrir avec son smartphone et utiliser le matériel à disposition gratuitement avant de le ranger une fois son activité terminée.



Par cette motion, je demande à la Municipalité la pose de deux stations BoxUp munies de casiers, une aux abords de la place des Anciens-Fossés et une autre aux abords du terrain sportif de Bel-Air, afin d'inviter la population boélande à la pratique d'une activité sportive régulière.

J'invite donc le Conseil à prendre en considération la présente motion et la renvoyer à une commission ad hoc.



Yvan Kraehenbuehl

Conseiller Communal PLR